

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE**

Ville de Cayeux-sur-Mer

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal de la Ville de Cayeux-sur-Mer s'est réuni le 14 décembre 2015 à 18 heures 30, en la Mairie de Cayeux-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme Véronique ACHARD qui donne procuration à Mme Martine CREPIN et Mme Clémentine BOUVILLE qui donne procuration à M Thierry BOUVILLE.

Absentes : Mme Violette CLERET – Mme Nathalie HUIART

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut alors délibérer valablement.

Mme Annie CHARLEMAGNE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1	Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme (SDCI)	Avis du Conseil Municipal
2	Projet d'aménagement de dispositifs de propreté et de protection de l'environnement sur le territoire communal	Demande de subvention de l'Etat au titre de la Réserve parlementaire
3	Projet de rénovation de la salle des fêtes municipale	Demande de subvention de l'Etat au titre de la Réserve parlementaire
4	26 ème Festival de l'Oiseau	Convention de partenariat 2016
	Questions diverses	
	Informations diverses	

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SOMME (SDCI)
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Madame la Préfète a arrêté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme (SDCI) présenté aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDIC) le 13 octobre 2015.

La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud est concernée par le projet de fusion de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, de la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt, de la Communauté de Communes du Vimeu Vert.

Le Conseil Municipal doit se prononcer, par délibération explicite, dans le délai de deux mois à compter de la réception du schéma, soit le 19 décembre 2015. En l'absence de vote ou de transmission de la délibération au terme de ce délai, notre avis sera réputé favorable.

A l'issue de cette consultation, l'ensemble des avis formulés sera transmis à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer avant que Madame la Préfète n'arrête définitivement le schéma au plus tard le 31 mars 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 Abstentions

Estime que la loi NOTRe va à l'inverse du bon sens en faisant disparaître des structures comme la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, territoire très intégré ayant un coefficient d'intégration fiscale de 0.5111. Le législateur aurait dû s'attacher à faire disparaître des « coquilles vides » peu intégrées qui n'apportent aucune plus-value à leur territoire.

Exprime également ses regrets de n'avoir pu faire aboutir un projet de fusion avec la Communauté de Communes du Vimeu Vert pour former un territoire de proximité à taille humaine. Les élus du Vimeu Vert n'ayant pas validé cette proposition de fusion.

Regrette, ensuite, qu'il n'y ait pas eu une initiative de l'Etat ou des élus concernés par ce territoire pour former un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) littoral regroupant les anciens cantons de Rue, de Saint-Valery-sur-Somme et de Ault. Ce territoire aurait eu une vraie légitimité pour ces communes liées aux problématiques du bord de mer et aurait pu solutionner le problème de financement que rencontre le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Enfin, constate que si aucune autre solution ne peut être trouvée pour ne pas voir disparaître la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, le Conseil municipal accepterait d'étudier la solution Abbeilloise sous réserve que des discussions approfondies puissent être menées afin d'étudier la convergence des compétences actuellement exercées par les communautés de communes appelées à fusionner. Les efforts des groupements en matière de fiscalité ne doivent pas être anéantis par une fusion. Le Conseil municipal souhaiterait que soit privilégiées des démarches de compensation financière autorisée par la CFE unique pour chacune des compétences qui seraient à intégrer. Enfin, le Conseil municipal souhaiterait que concernant la gouvernance du prochain groupement, l'ensemble des parties puissent se mettre d'accord sur un exercice partagé des responsabilités.

Précise que si la création d'une commune nouvelle était décidée, il se réserve le droit de quitter la Communauté de communes de laquelle la Commune de Cayeux sur Mer sera membre pour demander son intégration au sein de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel ou autres.

Autorise, Monsieur le Maire à effectuer toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme, la ville de Cayeux aurait 3 délégués communautaires, et qu'elle serait la 3^{ème} commune de la communauté d'agglomération.

M ROBART s'interroge sur le temps restant pour rendre le projet.

Monsieur le Maire répond que le dernier délai est le 19 décembre 2015.

M ROBART relève que l'on a perdu du temps car la CCVV a déjà engagé des procédures avec la CCVI. Il précise aussi que si l'on part avec l'Abbeillois, on perdra des compétences et on participera à la dette de l'Abbeillois qui est importante.

M ROBART demande des chiffres clairs pour comparer les différents projets de communauté de communes, notamment combien cela va coûter aux cayolais.

M le Maire répond qu'il n'en possède pas.

M VAULEY fait remarquer que le maire délégué peut ne pas être de Cayeux.

M VAULEY veut faire voter les habitants.

M ROBART s'exprime sur le fait qu'il ne se considère pas dans un groupe d'opposition à la communauté de communes.

M QUENNESSEN explique que le fait de choisir l'Abbevillois n'est pas une bonne idée car ce secteur ne correspond pas à notre bassin d'activité qui est plus dans le Vimeu.

Monsieur le Maire précise que la fusion avec la Communauté de Communes du Vimeu Vert (CCVV) a échoué. L'idéal serait la solution « littorale » avec les mêmes problématiques (tourisme et gestion du trait de côte).

M NOIRET demande s'il ne faudrait pas interroger la population.

Monsieur le Maire lui répond que le délai est trop court.

M ROBART fait remarquer que tout cela n'est que politique, et que cela est donc difficile pour les contribuables.

M VAULEY veut qu'une demande soit faite à la Préfète pour avoir des chiffres précis.

PROJET D'AMENAGEMENT DE DISPOSITIFS DE PROPETE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de dispositifs de propreté et de protection de l'environnement sur le territoire communal.

En effet, afin de rendre notre station balnéaire encore plus attractive et dans la dynamique de la mise en place d'une politique d'amélioration de la qualité de vie des cayolais et la préservation de l'environnement, il est proposé d'équiper l'ensemble du territoire en canisette et d'équiper la Ville et notamment le centre-ville, les abords des commerces et des bâtiments publics, en cendriers urbains.

Le coût estimatif total TTC de l'opération est de 24 143.37 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 1 voix Contre

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire pour l'opération susvisée et arrête le plan de financement suivant :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

1 / Fourniture des équipements coût estimatif :	18 704.80 €
- Etat – Réserve Parlementaire 50 %	9 352.40 €
- Commune sur fonds propres 50 %	9 352.40 €
TVA supportée par la commune	3962.57 €
Total de l'opération HT	18 704.80 €
Total de l'opération TTC	22 667.37 €

2 / Installation en régie coût estimatif :	1 476.00 €
- Etat – Réserve Parlementaire 50 %	738.00 €
- Commune sur fonds propres 50 %	738.00 €

Le montant de l'aide de l'État sollicitée au titre de la Réserve parlementaire est de : 10 090.40 €.

M VAULEY fait remarquer que jeter un mégot de cigarette sur la voie publique est susceptible d'une amende de 11 €.

Monsieur le Maire revient sur les horodateurs et annonce que les recettes s'élèvent à 125 000 € environ pour la commune en 2015.

M NOIRET demande s'il on vote un projet ou une subvention.

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES MUNICIPALE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose que la Ville de Cayeux sur Mer est propriétaire d'une salle des fêtes utilisée à usage polyvalent, tant par les activités sportives que culturelles de la commune et des associations. Aujourd'hui, ce bâtiment nécessite les travaux de rénovation intérieure comme suit :

- Réfection des murs, rénovation des plafonds et isolation
- Remise en état et aux normes des éclairages
- Equipement de matériel de projection et sonorisation
- Equipement des sanitaires en sèche-mains électrique

Le coût estimatif total TTC de l'opération est de 80 900.00 €

Date de commencement des travaux : 8 février 2016

Echéancier de réalisation : de février à mai 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire pour l'opération susvisée et arrête le plan de financement suivant :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

1 / Fournitures - coût estimatif :	22 000, 00 € HT
- Etat – Réserve Parlementaire : 50 %	11 000.00 €
- Commune de Cayeux sur fonds propres : 50 %	11 000.00 €
TVA supportée par la commune	4 400.00 €
Total de l'opération HT	22 000.00 €
Total de l'opération TTC	26 400.00 €

2 / Travaux en régie - coût estimatif :	54 500.00 €
- Etat – Réserve Parlementaire : 50 %	27 250.00 €
- Commune de Cayeux sur fonds propres : 50 %	27 250.00 €

Le montant de l'aide de l'ETAT sollicitée au titre de la Réserve parlementaire est de : 38 250.00 €.

DEMANDE le commencement anticipé de l'opération afin de respecter le planning d'immobilisation du bâtiment municipal tel que défini ci-dessus.

M ROBERT s'interroge sur la nature des coûts.

<p>26 EME FESTIVAL DE L'OISEAU CONVENTION DE PARTENARIAT 2016</p>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 26^{ème} festival de l'Oiseau et de la Nature - Baie de Somme aura lieu du 9 au 17 avril 2016.

Dans ce cadre, des manifestations sont prévues sur différents sites dont Cayeux-sur-Mer, qui accueillera comme chaque année une exposition de Concours Photos proposée par le Festival sur le thème de « Mon plus beau coin nature en Picardie ». Cette exposition sera installée dans la Chapelle des Marins.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les termes de la convention de partenariat avec l'association du Festival qui fixe les droits et obligations de chacun des partenaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Abbeville – Baie de Somme Picardie.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour la bonne exécution de la présente décision, et en outre à mandater la somme de 5.000 euros correspondant à l'aide financière accordée pour cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire se félicite de l'approbation du Conseil Municipal concernant l'adhésion au groupement d'achat d'énergie mis en place par la FDE 80, en effet, les collectivités adhérentes vont réaliser une économie d'environ 3 600 000 €.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Fait en Mairie, le 18 décembre 2015

Le Maire,

Jean-Paul LECOMTE



